

Demande de remboursement individuelle – frais de déplacement

Formation gratuite

ATTENTION cette demande doit être complétée et signée par l'employeur

Etablissement :			Ville :	
- Avoir conservé	es renseignemen au sein de l'étab	ts figurant sur ce document olissement toutes les pièces ju t des frais de déplacement à l'	istificatives prévues par la règlementation 'agent ci-dessous.	
	·	·		
Certifié exact le :		Signature	de l'ordonnateur et cachet de l'établissement :	
Nom et prénom de l'ag	gent à rembourse	r:		
Intitulé de la formation Dates de la formation : Lieu de formation :	:			
☐ Montant total à rembourser :				
Frais de transport		à		
Voiture personnelle Nombre de kilomètres p Nombre de CV :	arcourus (A/R)		€	
☐ Transp	oorts lyonnais (m	étro, bus) :		
Li Autres	i		 Total divers€	
Frais de séjour	Du	au		
DécoucherRepas	Nombre 	Dépenses réelles	Remboursement ANFH (*plafonds)	
* Barème indemnités k	ilométriques FPH	* Barème inde	emnisation des frais de séjour – plafonds ANFH	
5 CV et moins : 0.29€		•	Repas : 17.50€	
6 CV et 7 CV : 0.37€			Découcher Paris : 110.00€	
8 CV et plus : 0.41€			Découcher province grandes villes : 90.00€ Découcher province autres villes : 70.00€	



Demande de remboursement individuelle – frais de déplacement

PROCEDURE POUR L'AGENT:

Tous les justificatifs originaux doivent être adressés à l'employeur qui transmettra la demande à l'ANFH.

PROCEDURE POUR L'ETABLISSEMENT :

L'établissement transmet la demande complétée et signée à l'ANFH. Tous les justificatifs originaux doivent être <u>conservés au sein de l'établissement</u> (ne plus transmettre à l'ANFH).

DEMANDE D'AVANCE

Possibilité de demander une avance de frais à hauteur de 75% des frais estimés.

ATTENTION la demande doit être réceptionnée par l'ANFH au plus tard 3 semaines avant la formation.

LES FRAIS DE TRANSPORT

↓ Train :

Joindre les originaux des billets de train à vérifier et conserver par l'établissement. L'ANFH prend en charge les billets 2^{nde} classe.

Voiture personnelle :

Joindre la photocopie de la carte grise et l'impression du parcours Mappy comme justificatif du nombre de km par trajet (à vérifier et conserver par l'établissement).

Divers

Joindre tous les justificatifs originaux (péage, métro, bus, parking) à l'établissement qui les vérifiera et les conservera.

Tel: 04 72 82 13 20

Fax: 04 72 82 13 29